



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2007

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Jacques FUZIER, Octon Mme Noëlle GROS, Octon M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret M. Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M. Jean COSTES, Salasc M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault M Bernard KHON, Villeneuvevette Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuvevette</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

Objet : Centre Intercommunal de loisirs sans hébergement – Régie d'avance et de recettes- Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor

Monsieur BILHAC rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la création d'une régie d'avance et de recettes destinée au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement créés ou à venir sur le territoire de la Communauté de Communes, il convient de procéder à l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds du trésor.

Il précise que ce compte courant sera ouvert « es qualité » au nom de la régie et que seul le régisseur et les éventuels mandataires seront autorisés à faire fonctionner ce compte courant.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes
Bernard SOTO.